

Philippe GOUJON

Député-Maire du 15ème Arrondissement

Docteur

75 015 Paris

VC/ 28/05/13

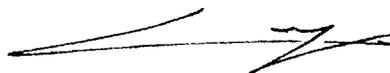
Paris, le 28 mai 2013

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les pratiques que vous estimez illégales des URSSAF qui exigent que vous continuiez à cotiser auprès de ces organismes.

Je tenais à vous indiquer que j'ai saisi Madame Marisol TOURAINE et lui ai demandé de prescrire à ses services une analyse juridique afin de vous confirmer que vous pouvez bien bénéficier de la liberté sociale et n'êtes pas obligé de verser des cotisations à l'URSSAF si vous avez choisi un autre organisme de prévoyance. Naturellement, je ne manquerai pas de vous faire parvenir sa réponse dès réception.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. *M. Desmellus*



Philippe GOUJON